



Au Conseil communal de la
Commune de Servion

Servion, le 29 septembre 2026

Préavis municipal N° 13-2026

Concernant : *Demande d'un crédit d'investissement de CHF 375'000.- à titre de participation communale à l'agrandissement du bâtiment des vestiaires du FC Jorat -Mézière*

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président du Conseil,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis dans la composition suivante :

- Heinonen Jouni (rapporteur)
- Lüthi Joël
- Vicario Jean-Pierre

s'est réunie le 29 septembre 2026, en présence de M. Henry François et M. Oberson Jérôme, membres de la Municipalité et de deux membres du comité du FC Jorat-Mézières, M. Freiburghaus Régis et M. Sanmarcelino José, et la Commission des Finances.

Description du contexte et des informations reçues :

Le préavis n° 13-2026 porte sur une demande de **crédit d'investissement de CHF 375'000.-** pour la participation de la Commune de Servion à l'agrandissement des **locaux du FC Jorat-Mézières**, dans les installations sportives « En Pré l'Etang ».

Le coût total du projet est estimé à **CHF 1'400'000.-**. Le financement prévoit notamment des contributions du Fonds du sport, du SEPS et du FC Jorat-Mézières, ainsi qu'une éventuelle contribution de l'ACVF. La part des communes concernées est répartie selon leur nombre d'habitants au 31 décembre 2025. La quote-part de Servion est estimée à **CHF 372'878.54**.

Une subvention d'environ **CHF 134'500.-** devrait revenir à la Commune de Servion. Celle-ci sera comptabilisée en diminution de l'investissement lors de son encaissement. Le financement de la part communale sera assuré par les liquidités disponibles et, si nécessaire, par un emprunt. L'amortissement est prévu sur **30 ans**. Nous laissons la commission des finances se positionner sur ce financement.

Le projet concerne exclusivement les infrastructures nécessaires à la pratique du football, à l'exclusion de la buvette. Il vise notamment à adapter les installations aux besoins actuels des différentes catégories d'utilisateurs du club, dans le cadre d'une démarche intercommunale.

La Commission ad hoc s'est rendue sur place le 28 septembre 2026 pour mieux comprendre la proposition. Elle a été reçue par le président du FC Jorat- Mézières, M. Chappuis Marc ainsi que le responsable des actifs, M. Freiburghaus Régis. Elle a pu constater que le préavis était mal rédigé et que des explications supplémentaires étaient nécessaires.

Les locaux actuels ne seront pas rénovés et peu modifiés. L'actuelle buanderie et le vestiaire pour arbitres seront transformés en sanitaires afin d'offrir suffisamment de toilettes lors de manifestations sportives. Les locaux à ce jour sont insuffisants. L'espace de rangement est trop petit et le club doit recourir à 2 containers extérieurs pour pouvoir ranger son matériel. Les vestiaires actuels ne seront pas rénovés. Les douches sont fonctionnelles. Point important : la buvette n'est pas du tout concernée par ce préavis.

Le président nous fait part du manque cruel de vestiaires pour pouvoir continuer à proposer aux équipes actuelles de jouer convenablement. Le club comprend env. 210 juniors et 100 membres actifs. De plus en plus de filles viennent jouer en club et la répartition des joueurs/euses devient un vrai casse-tête lors des week-ends ou même des entraînements.

Le présent préavis est demandé pour la construction d'un nouveau bâtiment jouxtant le bâtiment actuel ainsi que le terrain de football. Quatre nouveaux vestiaires avec douches, un nouveau vestiaire pour les arbitres avec douche, un local matériel et une nouvelle buanderie seront ainsi ajoutés aux installations sportives. Une mise aux normes, au niveau du tableau électrique (pour l'ancien et le nouveau bâtiment) sera également à l'ordre de jour avec ces travaux. Le nouveau bâtiment sera isolé et chauffé grâce à une PAC ainsi que des panneaux photovoltaïques. La gestion du projet sera assurée par la Commune de Jorat-Mézières

La commission comprend ainsi beaucoup mieux le montant annoncé de ce préavis suite à la construction de ce nouveau bâtiment. A noter que ce projet sera aux bénéfices de différentes subventions dont le montant total n'est pas encore connu mais qui viendra en diminution de l'investissement total.

La demande actuelle n'est pas surdimensionnée. Elle permettra au club de continuer à offrir aux jeunes et moins jeunes de nos communes un espace de rencontre sociales, d'échanges, de rencontres sportives dans des conditions décentes. Le club ne cherche pas à s'agrandir mais à offrir la possibilité de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions possibles. D'autres travaux sur l'ancien bâtiment ne sont pas à l'ordre du jour. L'état du bâtiment actuel convient aux besoins du club, seul le manque d'espace pénalisait la poursuite de ses activités.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal N°13-2026 tel que présenté, à savoir :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de participer à l'agrandissement du bâtiment des vestiaires du FC Jorat-Mézières ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 375'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.

Les membres de la Commission ad hoc :



Heironen Jouni



Lüthi Joël



Vicario Jean-Pierre